



La nouvelle géographie communale et intercommunale du département de la Marne

Au 1^{er} janvier 2017, le département de la Marne est composé de 14 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) contre 29 l'année précédente. Il compte 616 communes à cette date, soit 4 de moins en deux ans.

Christiane Kuhn, Sophie Villaume, François Wiand, Insee

L'application de la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (*encadré*) a modifié sensiblement la géographie de l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2017. Le nombre d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la région Grand Est s'est ainsi réduit de 249 à 149 entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2017.

À cette date, le département de la Marne est composé de 14 EPCI contre 29 auparavant.

Six EPCI sont restés inchangés, tandis que six sont issus de regroupements d'EPCI, et deux ont modifié leurs contours. Les deux anciennes communautés de communes (CC) de Saulx et Bruxenelles et de la Ardre et Châtillonnais se sont dissoutes et ont vu leurs communes se répartir entre les EPCI alentours, et la CC de Suippe et Vesle a vu trois de ses communes rejoindre la CC de la Moivre à la Coole (*figures 1 et 2*). Dix communes de la Marne, dont deux de l'ancienne CC de Saulx et

Bruxenelles, (Ambrières, Cheminon, Hauteville, Landricourt, Maurupt-le-Montois, Saint-Eulien, Saint-Vrain, Sapignicourt, Trois-Fontaines-l'Abbaye et Vouillers) sont rattachées à la CA de Saint-Dizier Der et Blaise dans le département de la Haute-Marne.

La Marne comporte désormais une communauté urbaine : la CU du Grand Reims, qui rassemble 51,3 % de la population du département. Elle comprend aussi deux communautés d'agglomération : la CA de Châlons-en-Champagne et la CA Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne qui rassemblent respectivement 14,1 % et 8,5 % de la population du département.

Dans le département, sept communautés de communes n'atteignent pas le seuil légal de 15 000 habitants (*figure 3*). Compte tenu de leur faible densité de population, elles bénéficient du régime dérogatoire abaissant le seuil minimal à 5 000 habitants (*encadré*).

Par ailleurs, le département de la Marne a connu quatre fusions de communes depuis le 1^{er} janvier 2015. Il compte 616

Cadre réglementaire

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015 vise à rationaliser l'organisation territoriale en incitant au regroupement de collectivités à fiscalité propre.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les EPCI à fiscalité propre doivent compter au moins 15 000 habitants. Un régime dérogatoire permet toutefois d'abaisser ce seuil dans quatre cas, sans pouvoir, toutefois, être inférieur à 5 000 habitants :

- les ensembles de communes dont la densité est inférieure à 50 % de la densité nationale (103,4 hab/km² soit 51,7 hab/km²), dans des départements dont la densité est inférieure à la moyenne nationale. Le seuil démographique applicable est alors

déterminé en pondérant le nombre de 15 000 habitants par le rapport entre la densité démographique du département et la densité nationale, avec un seuil minimal de 5 000 habitants.

- les ensembles de communes dont la densité est inférieure à 30 % de la densité nationale soit 31 hab/km². Dans ce cas, le seuil de population applicable est de 5 000 habitants.

- les ensembles de communes dont plus de la moitié des communes est située en zone de montagne ou regroupe toutes les communes d'un territoire insulaire.

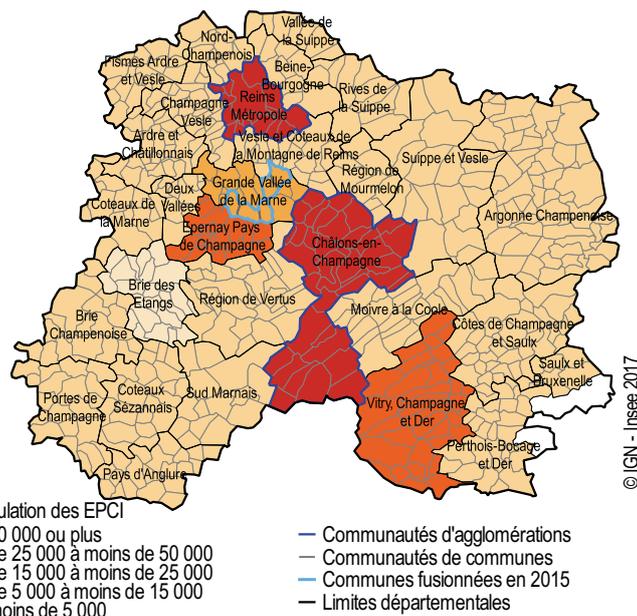
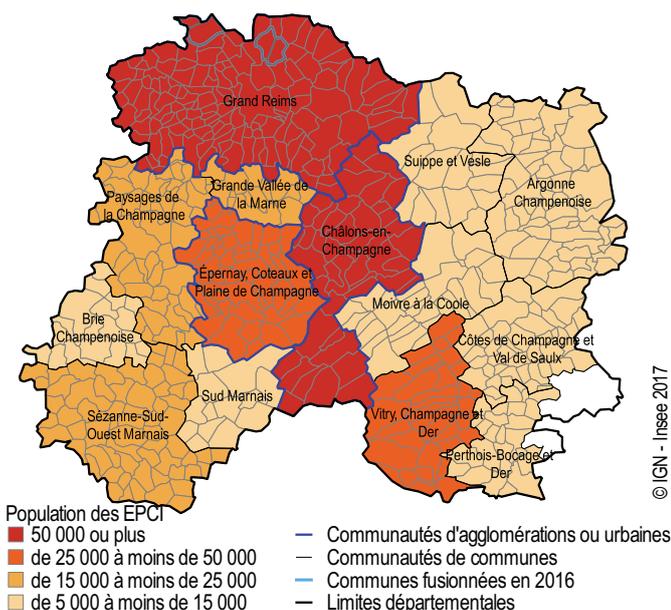
- lorsque l'EPCI à fiscalité propre a plus de 12 000 habitants et est issu d'une fusion intervenue depuis le 1^{er} janvier 2012 : il dispose d'un « délai de repos ».

communes au 1^{er} janvier 2017 contre 620 deux ans plus tôt. Les communes nouvelles ainsi formées rassemblent chacune de deux à trois anciennes communes, et regroupent de 615 habitants (Val de

Livre) à 5 795 habitants (Aÿ-Champagne). La commune de Cormicy a fusionné avec une commune de l'Aisne, Gernicourt, qui quitte ainsi la région Hauts-de-France pour la région Grand Est. ■

1 Composition communale et intercommunale de la Marne au 1^{er} janvier 2017

2 Composition communale et intercommunale de la Marne au 1^{er} janvier 2016



Source : Insee, recensement de la population 2014.

Source : Insee, recensement de la population 2014.

3 Principales caractéristiques des EPCI dans le département de la Marne (périmètre au 1^{er} janvier 2017)

	Nombre de communes au 1 ^{er} janvier 2017	Population municipale au 1 ^{er} janvier 2014	Évolution de la population entre 2009 et 2014 (en %)	Densité de population en 2014 (en hab/km ²)	Part des 60 ans ou plus en 2014 (en %)	Taux de chômage en 2014 (1) (en %)
CU du Grand Reims	143	293 000	+1,6	205,0	21,7	14,7
CA de Châlons-en-Champagne	46	80 511	+0,8	99,2	22,5	13,4
CA Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne	50	48 774	-1,9	83,0	26,5	12,4
CC de Vitry, Champagne et Der	35	25 644	-0,3	48,7	27,4	18,2
CC de Sézanne-Sud-Ouest Marnais	62	21 884	+1,1	28,7	28,7	12,5
CC des Paysages de la Champagne	54	21 558	+0,0	36,3	26,2	8,9
CC de la Grande Vallée de la Marne	14	15 073	-1,1	82,5	26,4	7,8
CC de l'Argonne Champenoise	60	12 255	-2,2	14,7	31,9	12,4
CC Côtes de Champagne et Val de Saulx	40	12 192	+0,1	26,9	26,8	12,9
CC de la Moivre à la Coole	28	9 575	+1,2	19,5	24,0	6,6
CC de Suippe et Vesle	16	7 695	+1,7	16,1	18,8	9,1
CC de la Brie Champenoise	19	7 456	+2,3	26,6	27,4	12,6
CC du Sud Marnais	14	6 200	+1,5	19,5	25,8	13,7
CC Perthois-Bocage et Der	25	5 696	+0,9	19,8	28,6	10,6
Département de la Marne*	616	570 866	+0,8	69,7	23,5	13,5

* Note : dix communes de la Marne font partie d'un EPCI de la Haute-Marne (CA de Saint-Dizier Der et Blaise) : il s'agit des communes d'Ambrières, Cheminon, Hauteville, Landricourt, Maurupt-le-Montois, Saint-Eulien, Saint-Vrain, Sapignicourt, Trois-Fontaines-l'Abbaye et Vouillers.

La somme du nombre de communes et de la population des EPCI n'est donc pas égale à celle du département.

En 2016, la commune de Gernicourt (qui faisait partie du département de l'Aisne) a fusionné avec la commune de Cormicy.

(1) Le taux de chômage au sens du recensement de la population correspond au rapport entre les personnes de 15 ans ou plus s'étant déclarées chômeurs et à la recherche d'un emploi et la population active estimée au sens du recensement.

Lecture : la valeur la plus élevée de la colonne est en rouge, la valeur la plus faible de la colonne est en bleu.

Source : Insee, recensements de la population 2009 et 2014.

Insee du Grand Est

Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication
Joël Creusot

Rédaction en chef
Laurence Luong
Jacques Marty

ISSN 2492-4628

© Insee 2017

Pour en savoir plus

- « La nouvelle géographie communale et intercommunale du département des Ardennes / de l'Aube / de la Marne / de la Haute-Marne / de la Meurthe-et-Moselle / de la Meuse / de la Moselle / du Bas-Rhin / du Haut-Rhin / des Vosges », *Insee Flash Grand Est* n° 7 à 16, juillet 2017.
- « Portraits régionaux de l'intercommunalité, région Grand Est », Caisse des dépôts, juin 2017.
- « 1 266 EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2017 », *Bulletin d'information statistique de la DGCL*, n° 113, janvier 2017.
- Composition communale des EPCI et données de référence : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales>

